

Le CHMP recommande l'Aimovig®

Abderrahim DERRAJI - 2018-06-07 08:20:19 - Vu sur pharmacie.ma

Le premier anticorps monoclonal indiqué dans la prévention de la migraine vient d'obtenir le feu vert du Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence européenne du médicament (EMA). Il s'agit du Aimovig® (erenumab), un anticorps monoclonal appartenant à une nouvelle classe de médicaments qui agit en bloquant l'activité du peptide lié au gène de la calcitonine (CGRP), une molécule impliquée dans les crises de migraine. Ce médicament constituera une alternative thérapeutique très intéressante d'autant plus que les traitements existants s'attaquent surtout aux symptômes et réduisent la fréquence des migraines. Quant aux traitements prophylactiques existants, ils ont une efficacité variable et ils sont peu tolérés. Les bénéfices et la sécurité d'Aimovig® ont été étudiés dans deux essais cliniques impliquant 667 patients souffrant de migraine chronique et 955 avec migraine épisodique. Après trois mois de traitement, les patients souffrant de migraine chronique ont montré une réduction de 2,5 jours de migraine par mois en moyenne par rapport au placebo. Pour les patients souffrant de migraine épisodique, la réduction était de 1,3 ou 1,8 jour, selon la dose prise. Les événements indésirables les plus fréquents ont été des réactions au site d'injection, la constipation, les spasmes musculaires et le prurit. Ce nouveau traitement qui n'est indiqué que pour les patients qui ont au moins 4 jours de migraine par mois, se présente sous forme d'une solution injectable administrée une fois par mois. Les patients peuvent être formés pour s'auto-injecter Aimovig®. Cette recommandation du CHMP sera transmise à la Commission européenne qui devrait, à son tour, se prononcer au sujet de l'octroi d'une AMM européenne à ce produit. Après l'obtention de cette AMM, chaque État membre devrait décider du prix et du remboursement.